



ZONES D'ALERTE

Arrêté Préfectoral du 2 septembre 2016 -Annexe 2

Mesures applicables jusqu'au 22 septembre 2016

Edition : 01/09/2016

- Zones Superficielles d'alerte
 - 2 Dourbie et Trevezel
 - 3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran au niveau du pont de la RN 106)
 - 4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran pont de la RN 106 jusqu'au Rhône)
 - 5 Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
 - 6 Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
 - 7 Vidourle
 - 8 Herault
 - 9 Rhône et camargue gardoise
 - 10 Vistre
- Zones Souterraines d'alerte
 - 11 Calcaires urgoniens des garrigues du Gard, bassin versant du Gardon
 - 12 Calcaires, marnes et molasses oligomiocènes du bassin versant de Castries Sommières
 - 13 Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières

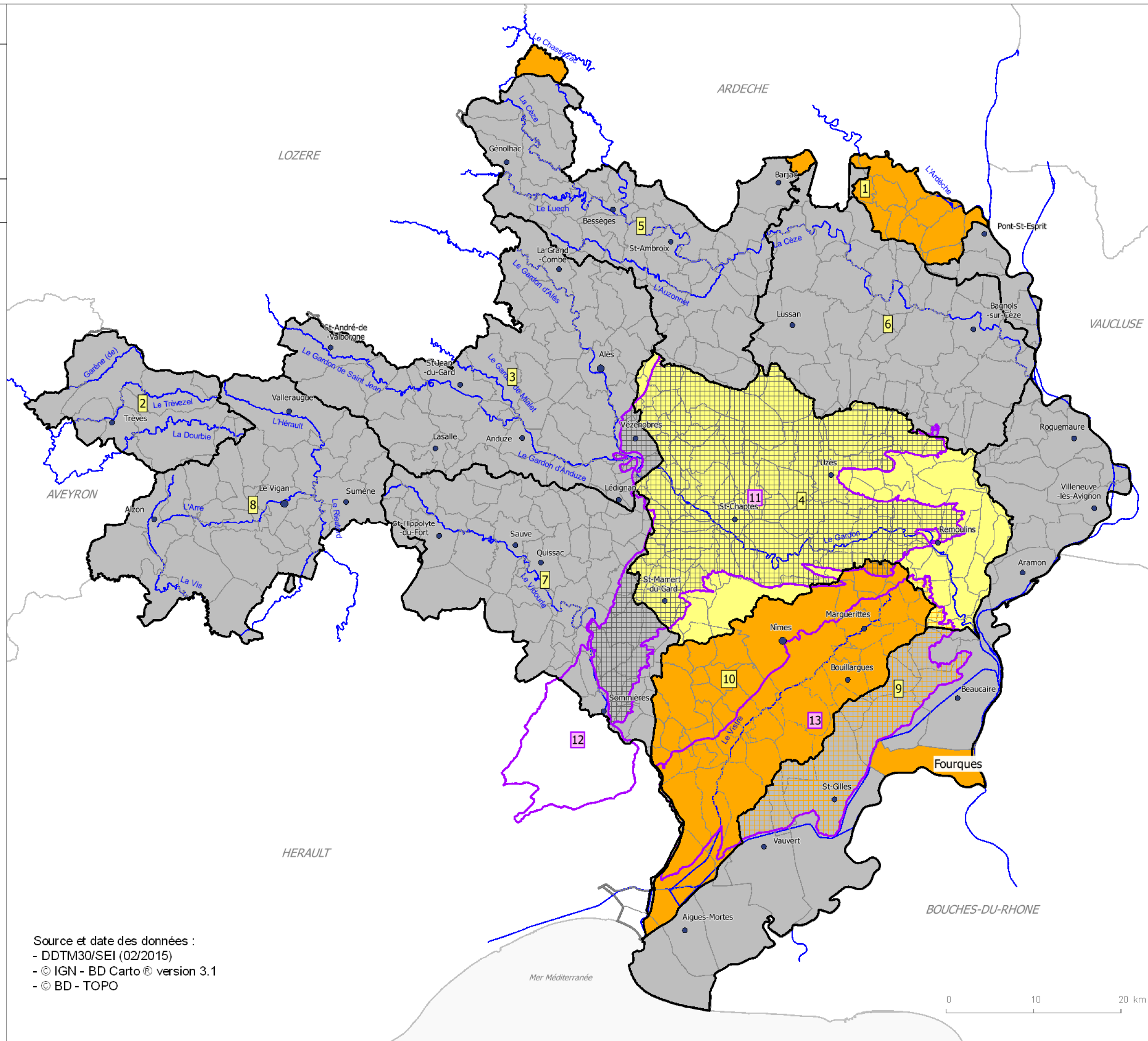
Etats des mesures zone superficielles:

- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte niveau 1
- Alerte niveau 2
- Crise

Etats des mesures nappes souterraines :

- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte niveau 1 (30 % d'économie)
- Alerte niveau 2 (50 % d'économie)
- Crise (interdiction des prélèvements non prioritaire)

— Principaux cours d'eau



Source et date des données :
 - DDTM30/SEI (02/2015)
 - © IGN - BD Carto® version 3.1
 - © BD - TOPO

